

CONVENTION

Entre,

La Commune de Châteaurenard représentée par son Maire, Marcel MARTEL, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

Et,

L'O.G.E.C. St Denys-St Joseph, représenté par son président, M. Serge MARIANI demeurant à Châteaurenard, 105 chemin de la Traversière,

Conformément à la loi Debré du 31/12/1959 et au décret 60-381 du 22 avril 1960 modifié par le décret du 12/07/1985, Vu le décret 78 147 du 8 mars 1978, vu les circulaires 78 472 et 78 359 du 20 octobre 1978, vu la circulaire N° 85-105 du 13 mars 1985, la commune siège doit participer au financement des dépenses de fonctionnement des écoles privées faisant l'objet d'un contrat d'association à hauteur du coût moyen des dépenses d'entretien d'un élève externe de l'enseignement public.

A cet effet, les parties se sont rapprochées et ont convenu ce qui suit :

Article I

Le coût moyen des dépenses d'entretien d'un élève scolarisé dans le public, calculés sur la base des données chiffrées de l'exercice budgétaire 2023 et des effectifs de l'année scolaire 2023-2024, s'établissent respectivement à :

- 591.00 € pour un élève scolarisé en classe élémentaire
- 1 624.00 € pour un élève scolarisé en classe maternelle

Article II

Sur cette base la commune s'engage à verser à l'O.G.E.C. pour l'année scolaire 2024-2025 qui l'accepte, les dotations suivantes :

- 591.00 € pour un élève scolarisé en classe élémentaire
- 1 624.00 € pour un élève scolarisé en classe maternelle

Article III

La présente convention prendra effet à compter de l'année scolaire 2024-2025 pour une durée de 1 an. Elle peut, à tout moment, être résiliée d'un commun accord entre les parties et deviendrait caduque si le contrat d'association passé avec l'État était dénoncé.

Article IV

Les parties s'engagent à se rapprocher au cours du 2ème trimestre de l'année civile afin d'évoquer les possibilités de réactualisation des forfaits pour l'année scolaire suivante.

Fait à Châteaurenard, le 27 Juin 2024

Serge MARIANI

~~OGEC ECOLE COLLEGE~~
~~ST-DENYS ST-JOSEPH~~
30-32 RUE DU MOULIN
BP 70
Président de l'OGEC
13160 CHATEAURENARD

Marcel MARTEL

Maire de Châteaurenard

